

" Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. "
Antoine de Saint-Exupéry

5^{ème} FESTIVAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES SOUS-MARINS



GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE FILMS

Règlement du concours

Article 1 - Objectif du concours :

L'objectif est d'offrir, aux professionnels et aux amateurs cameramans, producteurs et cinéastes du monde sous - marin, le moyen d'exprimer leur conviction à protéger le monde marin sous toutes ses formes et de participer à sa valorisation à l'occasion du " *5^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE L'IMAGE DES MONDES SOUS-MARINS* " de TRÉBEURDEN, dont le but est de promouvoir et de valoriser notre planète bleue auprès d'un large public.

Article 2 - Catégories et thèmes retenus par le Conseil d'Administration EMBARQUE à TREB pour l'année 2019 :

Pour cette cinquième édition 2020, le concours est organisé de la manière suivante :

- *concours professionnel,*
- *concours espoir amateurs.*

Les thématiques retenues sont :

- *Epaves mondiales*
(à destination des professionnels et des espoirs amateurs),
- *Faune et flore Manche Atlantique et Mer du Nord*
(à destination des professionnels et des espoirs amateurs).
- *Eaux douces, rivières et lacs mondiaux européens*
(à destination des professionnels et des espoirs amateurs).

Article 3 - Prix :

Trois nominés seront choisis par délibération d'un jury pour chaque catégorie et par format , ce qui donne :

Prix professionnel épaves

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs amateurs épaves

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix professionnel faune et flore MANCHE-ATLANTIQUE-MER DU NORD

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs amateurs faune et flore MANCHE-ATLANTIQUE-MER DU NORD

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze



Prix professionnel eaux douces, rivières et lacs mondiaux européens

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Prix espoirs amateurs eaux douces, rivières et lacs mondiaux européens

- 1 Premier prix or
- 1 Second prix argent
- 1 Troisième prix bronze

Les prix seront matérialisés par différents lots, dont un symbole " très fort " (or, argent, bronze) de la région trébeurdaise, l'ormeau.

Article 4 - Inscriptions :

- Ouverture des candidatures : **01 Mai 2020**
- Date limite d'inscription : **03 Septembre 2020**
- Envoi des candidatures et des films à l'adresse si dessous :
Association Embarque à Treb, Chez Patrick BOURGES
FESTIVAL DU FILM et de l'IMAGE DES MONDES SOUS MARINS
14, Chemin des POMMIERS
22 560 TREBEURDEN
embarqueatreb@gmail.com

- Vos contacts :

- Infos Association « Embarque à Treb » :

Patrick Bourgès

patrick.bourges@eecbois.fr

Port : 06 26 74 01 24

- Infos techniques concours :

Site de l'association : <http://embarqueatreb.fr/>

Courriel de l'association Embarque à TREB : embarqueatreb@gmail.com

Article 5 - Frais d'Inscriptions :

Les frais d'inscription sont portés à **15 € + 5 €** par œuvre présentée.

L'inscription implique automatiquement l'accord et l'acceptation par le producteur et par l'auteur de toutes les règles de compétition telles qu'indiquées à suivre.

Les œuvres présentées sont des œuvres récentes.

Les œuvres antérieures à l'année 2018 pourront être projetées au public hors compétition.

Article 6 - Format des oeuvres :

Trois formats sont proposés aux candidats :

6-1 Un format clip d'une durée comprise entre **2 mn minimum** et **4 mn maximum**.

6-2 Un format court métrage d'une durée comprise entre **7 mn minimum** et **20 mn maximum**.



6-3 Un format long métrage d'une durée comprise entre 25 mn minimum et 52 mn maximum.

Quelque soit la catégorie, les images sous marines doivent représenter un minimum de 40 % du temps global de la vidéo.

Les œuvres seront présentées sous format DVD.

Taille des images : Full HD, soit 1920 X 1080.

Formats : MP4 ou MOV (codec H264).

Les films supérieurs à 25 mn seront présentés sous format FHD 1920 X 1080 pour les projections / soit gravés comme "données" en FHD sur DVD (sinon, le format DVD sera du HD 1280 X 720) / soit sur support clé USB ou disque dur / wetransfert)

Les formats 4K sont exclus.

Les films peuvent être envoyés sur support USB ou CD/DVD Rom, ou disque dur ou par We Transfer.

Ils seront tous livrés en version française (étrangers avec sous-titre français acceptés).

Tout film non accompagné de sa fiche et des frais d'inscriptions ne sera pas pris en compte.

Nota : Les organisateurs d'EMBARQUE à TREB prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à compétition. Pour autant, les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute perte de données survenues au moment des téléchargements sur le Web ou lors de la compétition elle-même.

Article 7 - Jugement des œuvres présentées :

Quelque soit la catégorie, les films seront classés par le jury sur la base de quatre éléments :

- 1- genre, thème, histoire, scénario ;
- 2- qualité des images ; ratio images sous marines/images de surface ;
- 3- musique du film ;
- 4- intérêt patrimonial, pédagogique et/ou environnemental.

Chaque élément sera notée de 1 à 10 points (1 mauvais à 10 très bon), soit une note globale sur 40 points maximum.

Article 8 - Jury :

Dans le respect de l'impartialité qui s'impose pour un tel concours, le Conseil d'Administration d'EMBARQUE à TREB décide qu'un membre du jury ne pourra être renouvelable qu'une fois tous les trois ans.

Le jury 2020 sera composé de six membres :

- deux professionnels caméramans sous marins,
- deux professionnels du cinéma,
- deux amateurs.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne peuvent être contestées.

En cas d'égalité de vote au nombre de points, ou en cas de litige, la voix du Président du jury sera prépondérante.

Un lauréat titulaire de plusieurs titres dans une même catégorie : or et argent et bronze, se verra remettre uniquement la plus haute distinction (**exemples** : or et



argent ou bronze = or ; argent et bronze = argent).

Article 9 - Droit de propriété :

Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours déclarent être propriétaires légitimes de tous les droits liés à l'œuvre qu'ils présentent, y compris les musiques de l'œuvre.

Ils déclarent disposer également de tous les droits à l'image des personnes présentées dans les œuvres en concours.

L'Association EMBARQUE à TREB, organisatrice du concours, ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, en cas de plainte d'ayant droit (SACEM, ect...).

Tout litige éventuel sera traité par le Tribunal de Grande Instance de SAINT BRIEUC, seule juridiction compétente sur le territoire du festival.

Article 10 - Utilisation des œuvres par l'Association EMBARQUE à TREB, organisatrice et porteuse du Festival du Film et de l'Image des mondes sous-marins à TREBEURDEN :

10 a - Les producteurs et auteurs des œuvres présentées en concours conviennent que les œuvres toutes catégories confondues peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique du festival, ainsi que pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, internet, etc...

Cette cession d'images aux médias pour la promotion du Festival ne pourra jamais aller au-delà de 2 mn d'images par œuvre.

Par contre les œuvres proposées à la compétition pourront demeurer indéfiniment dans les archives de l' Association EMBARQUE à TREB de Trébeurden et pourront être mises en ligne par lien de type Youtube ou autre, à compter du site internet de l'Association EMBARQUE à TREB.

Cette acceptation donne aux organisateurs du festival l'autorisation de projection en public, durant la durée du festival, des œuvres en concours, sans réclamer de droits d'auteur ou de rémunérations.

Les œuvres pourront être utilisées en projection publique lors des festivals futurs, mais ne seront jamais utilisées en projection publique hors période des festivals.

Aucun droit d'auteur ou autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant les festivals, que ce soit : en, ou hors compétition.

10 b - Les œuvres présentées au concours pourront être utilisées, libres de droits, lors d'expositions présentées à l'Aquarium marin de 22 730 Trégastel.

Elles pourront également être utilisées pour la promotion de ces expositions.

Cet accord résulte du partenariat établi entre l'Aquarium, géré par Lannion Trégor Communauté, et l' Association EMBARQUE à TREB, porteuse du Festival.

En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, les producteurs et les auteurs acceptent cette clause du règlement.

Article 11 - Annonce des résultats - retraits des lots

Le jury aura délibéré pour le **20 septembre 2020**.

Les nominés aux différentes catégories seront prévenus entre le **20 et le 25 septembre 2020**, par courriel électronique.

La présence de tous les nominés est souhaitée à Trébeurden le **samedi 17 Octobre 2020 à 10 h 00**.



Les enveloppes, remises par le Président(e) du jury au Président d'EMBARQUE à TREB seront décachetées en public dans la salle du SEMAPHORE de Trébeurden par le Parrain ou la Marraine du festival, ou par le Président(e) du Jury en l'absence du Parrain ou de la Marraine, ou par un représentant de l'Association EMBARQUE à TREB, en cas d'empêchement de ce dernier.

Les lauréats seront invités à venir sur scène recueillir leurs lots.

Si le gagnant d'un titre ne peut venir chercher ses lots sur place le jour de la remise des prix, ceux-ci pourront être remis à une tierce personne de sa connaissance, ou lui être expédiés, mais à ses frais.



Synopsis du film (**remplir cet espace est obligatoire pour valider votre inscription**) :

.....
.....
.....
.....
.....

Joindre une photo du film ou de l'auteur pour publication sur le programme du Festival.

Je soussigné :

Déclare avoir lu et accepté le règlement du concours du film 2020 organisé par l'Association EMBARQUE à TREB, sise à 22 560 TREBEURDEN.

Signature (obligatoire)

